

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité-Egalité-Paix

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉQUIPEMENT



PROJET DU CORRIDOR ECONOMIQUE REGIONAL DE DJIBOUTI

Financement : Banque Mondiale

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL (SST)

1. La République de Djibouti a reçu un financement auprès de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Corridor Economique Régional de Djibouti et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) objet du présent Avis à manifestation d'intérêt.
1. Les services du spécialiste consistent à assurer Chercher à bien connaître et comprendre le PEES du projet et élaborer un plan d'action assorti d'échéances pour la réalisation de chacun des engagements du projet en matière de SST, travailler en étroite collaboration avec les spécialistes des questions environnementales et sociales pour assurer la pleine intégration et l'harmonisation entre les exigences en matière de SST et les exigences environnementales et sociales, travailler en étroite collaboration avec les consultants du projet pour s'assurer que les aspects SST sont pleinement pris en compte dans les conceptions techniques, en coordination avec les spécialistes des questions environnementales et sociales de l'UGP, lancer et préparer les termes de référence des différentes études (par exemple, les EIES, les PGES, les PGES, les manuels et procédures en matière de santé et sécurité... etc.) qui doivent être mises en œuvre conformément au PEES ou sur demande, examiner les rapports mensuels sur la performance en matière de santé et de sécurité des fournisseurs et prestataires et compiler des rapports trimestriels sur les questions environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires à soumettre à la Banque mondiale conformément au PEES du projet, veiller à incorporer dans le dossier d'appel d'offres (DAO) et dans les exigences de l'entrepreneur pour la préparation et la mise en œuvre des plans SST : les exigences en matière de SST conformément aux EIES/PGES, aux directives générales de la Banque mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS), à la NES 2 sur la main-d'œuvre et les conditions de travail et incluses dans les procédures de gestion de la main-d'œuvre applicables au projet, et à d'autres exigences en matière de SST acceptées au niveau international...etc.

Les Termes de références (TDR) détaillés peuvent être obtenus sur demande à l'adresse Indiquée ici-bas. La durée de la mission est de deux (2) ans à temps plein, renouvelable

chaque an sur la base d'une évaluation de performance.

2. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services. Les Consultants devront remplir les critères minima suivants :

- Diplôme universitaire (Bac+5) en hygiène sécurité et environnement (HSE) , sciences de l'environnement, ou domaines connexes ;
- Une expérience d'au moins 7 ans dans les questions de gestion des risques SST, en particulier dans les projets d'infrastructures (un atout pour les projets routiers) ;
- Une expérience similaire en tant qu'expert SST dans un projet d'infrastructure ;
- Expérience de la préparation de plans de gestion de la santé et de la sécurité, des enquêtes sur les incidents, de l'identification des dangers et de l'évaluation des risques, et de la supervision de la santé et de la sécurité au travail dans les projets de construction.
- Avoir un certificat international en santé et sécurité ou une qualification similaire reconnue, avoir aussi un certificat lié à la gestion des déchets dangereux serait un atout.
- Bonne connaissance de la législation, des normes et des procédures nationales en matière de SST
- Bonne connaissance des politiques et normes en matière de SST des institutions financières internationales, en particulier de la Banque mondiale.
- Des connaissances dans la gestion de la circulation, du matériel de manutention des déchets, de la gestion des déversements et de la sécurité ergonomique est souhaitable.
- Maîtrise du français parlé et écrit e, et excellentes compétences en rédaction de rapports.

3. Il est porté à l'attention des Consultants intéressés que les dispositions sur la Section III, les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (Septembre 2025) exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts sont applicables.
4. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de **Sélection des Consultants individuels** énoncée dans le Règlement de passation de marchés dans le cadre du financement des projets d'investissements (Septembre 2025).
5. Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis à manifestation d'intérêt peut être demandé à l'adresse mentionnée ci-dessous.
6. Les manifestations d'intérêt en langue française doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous en personne ; par courrier ordinaire ou par courrier électronique au plus tard le **21 octobre 2026 à 8h00** (heure locale) à l'adresse ci-dessous.
7. L'adresse à laquelle il est fait référence aux articles ci-dessus est la suivante :

Monsieur SOUBANEH SAID ISMAEL
Directeur Général de l'ADR
BP 2511
Téléphone : (253) 21 35 25 59
Email : procurement.adr@adr.dj